

Condé, cette prison où les détenus se rebellent pour être transférés dans une centrale moins stricte

Ouest-France, par Yasmine Mousset, le 7 mars 2025

Le choix par Gérald Darmanin, de centraliser les plus gros narcotrafiquants de France dans la prison de Condé-sur-Sarthe, dans l'Orne, dès le 15 octobre 2025, n'est pas un hasard. Considérée comme l'une des plus sécuritaires du pays, elle devrait, avec ce nouveau projet, monter encore d'un cran. Certaines voix s'interrogent sur le sens de ces modèles de prison.

[Surveillants agressés](#), cellules saccagées, [trois prises d'otage](#), une attaque terroriste... Depuis son ouverture, en janvier 2013, le centre pénitentiaire d'Alençon-Condé, dans l'Orne, fait régulièrement la une des journaux.

« Les détenus ne sont pas contents de voir que dans cette centrale, les portes sont fermées. Ils se rebellent pour demander leur transfert vers d'autres prisons où les règles sont moins strictes », avait expliqué, à la suite de l'une de ces prises d'otage, un représentant Force ouvrière (FO).

Un argument également avancé par l'avocat parisien Benoit David, membre du conseil d'administration de l'observatoire international des prisons (OIP). « Plusieurs de mes clients ont très mal vécu la dureté du régime carcéral à Condé-sur-Sarthe. Cette prison, c'est plutôt un gros quartier d'isolement qu'un lieu de détention classique. »

Il y a un mois, le 30 janvier 2025, les conditions de détention du braqueur multirécidiviste Rédoine Faïd ont été évoquées devant le tribunal administratif de Caen : « il est menotté à chacun de ses mouvements à l'intérieur des établissements pénitentiaires dès qu'il sort de sa cellule, y compris au parloir, a cité le rapporteur public Michel Bonneau. Ses parloirs ont lieu derrière une vitre épaisse et par usage d'un hygiaphone, il fait l'objet de fouilles intégrales à nu à chaque fois qu'il reçoit des visites au parloir. » Selon le détenu, il est régulièrement réveillé chaque nuit : « Environ toutes les heures pour un contrôle de sa cellule, outre les passages quotidiens à l'œilleton. »

Tour de vis depuis 2019

Depuis l'attentat terroriste du 5 mars 2019, où la compagne d'un détenu a fait entrer un couteau dans la prison (elle est morte pendant l'assaut), les conditions de détention ont connu un nouveau tour de vis.

Un argument mis en avant par Me Benoit David, [venu défendre le djihadiste Franck Elong Abe](#) en octobre 2019 après que celui-ci a commis une dizaine de délits en détention l'été précédent. « Condé sert de curseur dans la politique carcérale en France et on y fait certains

tests, a pointé l'avocat. Mon client se plaint d'être écouté et surveillé au sein de sa cellule. » L'avocat parisien d'évoquer « la torture blanche » que subit tout détenu passant trois mois en quartier d'isolement. « Les conditions de détention se sont extrêmement dégradées et sont difficilement acceptables, même pour des jeunes aguerris. Comme d'autres, il a estimé qu'il fallait malheureusement mettre le bazar à Condé pour en partir. » Sa seule revendication : un transfert dans un autre établissement.

Une spirale sans fin

La prison de Condé, l'une des plus sécurisées du pays, qui va accueillir les plus gros narcotrafiquants de France le 15 octobre 2025, n'a en effet pas été choisie par hasard par Gérard Darmanin. Ce sont bien ses atouts sécuritaires qui ont fait pencher la balance : son architecture, ses moyens technologiques, son isolement... Et l'habitude de son personnel à gérer les détenus les plus dangereux.

Un profil sécuritaire, qui, au fil des ans, n'a fait que s'accroître. Alimenté par les agressions ou prises d'otage, qui ont engendré leur lot de nouveaux dispositifs de sécurité : fouille systématique des familles, voire fouille à nu pour des détenus, pistolet à impulsion électrique, portail à ondes millimétriques à l'entrée pour tous les visiteurs... Ce qui a entraîné de nouvelles tensions dans la prison. Une spirale qui ne semble pas avoir de fin.

Donner du sens à l'incarcération

Après la visite (la 3^e depuis son ouverture), du Contrôleur général des lieux de privation de liberté (CGLPL), en février 2020, [un rapport pointait du doigt ces conditions](#) : « Les mesures de sécurité contraignantes et généralisées dans les trois quartiers de détention principaux, conçues sur le modèle de la prise en charge du public terroriste, entravent l'accompagnement de l'ensemble des détenus. »

Lors d'un précédent contrôle, en 2018, Adeline Hazan, alors contrôleuse générale des lieux de privation de liberté, [expliquait dans nos colonnes, en 2019](#) : « Plusieurs détenus m'ont confié préférer des prisons vétustes ou surpeuplées à ce type d'établissement. » Comme en 2020, où le CGLPL invitait « à réunir l'ensemble du personnel et des intervenants autour d'un projet commun respectueux des droits fondamentaux des personnes détenues et permettant de donner du sens à l'incarcération dans cet établissement », ses conclusions étaient les mêmes : « Ce qu'il faut interroger, c'est ce modèle de prison. Est-ce que la création de ces établissements était une bonne idée ? Les mesures de sécurité sont telles que c'est difficile à vivre pour tous ceux qui y sont. Détenus comme surveillants. Il y a une réflexion à mener sur les établissements de demain car aujourd'hui se pose la question de l'équilibre entre les droits fondamentaux et la sécurité qui prend le pas sur tout le reste ».

La sécurité avant tout

Dans un communiqué diffusé en début de semaine, l'[Observatoire internationale des prisons](#) déplore que « le gouvernement propose de créer un quartier sans contact humain, sans activité, sans prise en charge, sans accompagnement. La question du sens de la peine est totalement occultée pour une obsession sécuritaire ».

Selon l'association, « en voulant créer ses “quartiers de lutte contre la criminalité organisée”, le garde des Sceaux propose finalement d'instituer ce qui ressemble dangereusement aux QHS : les quartiers de haute sécurité. La France les avait pourtant abandonnés en 1982, une commission indépendante ayant conclu qu'il était “bien plus à craindre que les séjours [en QHS] n'aggravent, au lieu de tempérer, la dangerosité de ceux qui y sont affectés, ce d'autant plus que ce séjour est prolongé” ». Gérald Darmanin, lui, a fait son choix : la sécurité avant tout.